

## **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NO 445-14**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NO 445-14 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – NOUVELLE TARIFICATION**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au bureau de la greffière, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entrera en vigueur le 16 avril 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 AVRIL 2014.

Jeanne Briand  
Greffière

/vc